Délibération-type :

Adhésion à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Séance du JJ.MM.AAAA

Objet : Adhésion à la Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Le conseil communal,

Vu l’article 15 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale initiée par le Conseil des communes et régions d’Europe (CCRE) ;

Voulant s’engager en faveur d’une meilleure égalité entre les femmes et les hommes et, partant, d’une société plus juste et plus agréable à vivre ;

Décide

- de s’engager formellement à adhérer à la Charte européenne pour l’égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et à se conformer à ses dispositions.

Ainsi décidé en séance, date qu’en-tête.